

Depuis le précédent « Point d'actualités » de l'ORIV (février 2021), qui présentait notamment les **mesures liées au Comité interministériel des villes et les thématiques en lien** (https://www.oriv.org/wp-content/uploads/Note_ORIV_point_actu_PDV_0221.pdf), l'actualité de la politique de la ville a été marquée par la **publication de deux textes** (cf. ci-dessous). Ce « Point d'actualités » met également en avant quelques sujets transversaux en lien avec les mesures annoncées.

Comité Interministériel des Villes et suites...

Un comité interministériel des villes (CIV) s'est tenu le 29 janvier 2021 à Grigny. Cette instance, créée en 1988, n'avait pas été réunie depuis 8 ans :

- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/33-mdeu-supplementaires-pour-la-relance-et-la-vie-quotidienne-dans-les-quartiers-prioritaires-400>
- [Dossier de presse](#)

Conclusion par le Premier Ministre :

- <https://www.gouvernement.fr/partage/12059-conclusion-du-comite-interministeriel-des-villes-a-grigny-par-le-premier-ministre>
- <https://www.gouvernement.fr/faire-vivre-les-services-publics-et-la-promesse-republicaine-dans-les-villes>

Deux textes viennent compléter les mesures prises lors CIV :

- Circulaire du [18 février 2021, n°6247/SG](#), visant « la mise en œuvre des annonces du comité interministériel des villes et la déclinaison du plan de relance dans les quartiers prioritaires » et [tableau des mesures](#).
- Lettre de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) du [18 mars 2021 relative aux « moyens d'intervention de la politique de la ville en 2021 »](#).

Suivi des mesures en faveur des quartiers politique de la ville

Le gouvernement a souhaité (notamment dans le cadre des liens avec les associations d'élus-es) la mise en place d'un suivi des mesures (annoncées dans le cadre du CIV et de France Relance) en faveur des habitants-es des quartiers prioritaires politique de la ville. Ce suivi relèverait de deux échelles géographiques :

- Sur le plan national, fonctionnement d'un comité de suivi national, amené à se réunir toutes les 6 semaines sous l'impulsion du 1^{er} Ministre. [La première rencontre a eu lieu le 27.03.2021](#).
- A l'échelon de chaque département, mise en place d'un conseil territorial de la politique de la ville (cf. circulaire du 18 février 2021). Il vise à proposer un « cadre partenarial renouvelé » afin de permettre aux acteurs locaux (notamment élus-es) de suivre la territorialisation des mesures.

Elus-es et Politique de la Ville

Les élus-es, via leurs associations représentatives, sont mobilisés-es dans le cadre de la mise en œuvre des mesures en faveur des habitants-es des quartiers prioritaires politique de la ville.

- Suite CIV : un communiqué de presse « [Comité interministériel à la ville : des annonces bienvenues et des attentes sur la méthode](#) »
- Mise en place d'un Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine :
 - <https://franceurbaine.org/publications/pacte-pour-linclusion-urbaine-et-republicaine>
 - https://franceurbaine.org/sites/franceurbaine.org/files/documents/franceurbaine.org/pacte_de_dijon_saison_2_civ_janv_2021.pdf
- Suivi des mesures Etat : organisation d'une rencontre France Urbaine et Ville & Banlieue : <https://franceurbaine.org/actualites/civ-et-france-relance-france-urbaine-et-ville-banlieue-appellent-mieux-flecher-les>

À la suite de cette rencontre, il a été décidé de mettre en place une commission « Politique de la ville et cohésion sociale » élargie. Ville & Banlieue a décidé de rejoindre les travaux de cette commission commune à France urbaine, l'Assemblée des Communautés de France et Villes de France. L'Association des Maires de France (AMF) y a été également conviée.

- Lettre envoyée au Premier Ministre – Mars 2021 : https://franceurbaine.org/fichiers/documents/franceurbaine.org/activite/Cohesion_sociale_et_politique_de_la_ville/courrier_polville_pmfu_vb_160321.pdf

Dotations en direction des villes

La dotation politique de la ville (DPV)

Il s'agit d'une dotation destinée spécifiquement à des communes en politique de la ville. Les communes bénéficiant de cette dotation répondent à trois conditions : être bénéficiaire de la DSU cible l'année précédente, avoir une proportion de populations en QPV ou en zone franche au moins égale à 19% de la population INSEE de la commune, faire partie du périmètre d'intervention de l'ANRU. La DPV peut financer tout type d'actions prévues au contrat de ville (investissement comme fonctionnement). Elle est mobilisée sur la base de projets présentés par la collectivité à l'Etat.

La [circulaire pour l'année 2021](#) a été publiée le 26 février 2021.

Tableaux des communes bénéficiant de la DPV en 2021 sur le Grand Est

Départements	Communes 2021
Ardennes	Charleville-Mézières
Aube	La Chapelle Saint-Luc et Troyes
Marne	Reims et Vitry-le-François
Haute-Marne	Saint-Dizier
Meurthe-et-Moselle	Jarville la Malgrange, Longwy, Maxéville et Vandœuvre-lès-Nancy
Meuse	Verdun
Moselle	Behren-lès-Forbach, Forbach, Hombourg-Haut, Uckange et Woippy
Bas-Rhin	Bischheim
Haut-Rhin	Mulhouse

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. En effet, elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

Pour en savoir plus : : [Note d'information 2020](#)

Pour connaître les montants pour 2021 :

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php

Prévention et médiation dans les quartiers prioritaires

600 éducateurs de rue et médiateurs sociaux vont être recrutés au sein de « bataillons de la prévention » dans 45 quartiers prioritaires. Parmi ceux-ci **trois sont situés dans le Grand Est** : Croix-Rouge (Reims), Neuhof-Meinau (Strasbourg) et Les Coteaux (Mulhouse). Nadia Hai, ministre chargée de la Ville, fixe comme objectif de tisser un « filet de protection contre la délinquance juvénile ».

Cette mesure du Comité interministériel des villes concerne des quartiers qui rencontrent des difficultés socio-économiques et un décrochage scolaire de leurs jeunes habitants accrus.

A l'issue d'une concertation préfets/collectivités, menée jusqu'au 23 avril prochain, la ministre chargée de la Ville, engagera une phase de contractualisation avec les collectivités et structures porteuses de ce dispositif qui va bénéficier de 26 millions d'euros de l'Etat. 300 éducateurs et médiateurs seront mobilisés avant le 14 juillet prochain et 300 autres d'ici fin octobre.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/nadia-hai-devoile-la-liste-des-45-quartiers-identifies-pour-le-deploiement-des-bataillons-de-la>

Mixité dans le logement

Le Mouvement Hlm (USH, Fédérations, ARHLM, organismes Hlm) a été l'un des partenaires principaux d'une **recherche sur le voisinage (2017-2020) qui comporte une vaste enquête "Mon quartier, mes voisins"**. Elle s'est déroulée dans 7 types de contextes résidentiels, représentés à chaque fois par un terrain en région parisienne et un terrain en région lyonnaise, soit au total dans 14 terrains.

L'enquête étudie l'intensité et la nature des relations entre voisins (conversations, visites, échanges de services ; mais aussi : conflits, évitements, jugements...), à l'échelle de l'immeuble et du quartier, les réseaux de relation entre voisins, les activités pratiquées au sein des quartiers de résidence, et la manière dont les individus conjuguent intégration locale, intégration extra-locale et intégration sociale.

- Dossier de la recherche "Le voisinage, vecteur d'intégration sociale ?" (2017-2020)
<https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/habitants-politiques-sociales/dossier-de-la-recherche-le-voisinage-vecteur-d>
- Synthèse des résultats :
https://mon-quartier-mes-voisins.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/30270/plaquette_result_mqmv_2020_vf.fr.pdf

Femmes et quartiers populaires

Le mois de mars 2021 a été l'occasion sur la plateforme de la [Grande Equipe de la réussite républicaine](#) de mettre en valeur des actions et études sur les femmes en termes d'égalité, d'adaptation des espaces publics... Quelques travaux récents :

- La ville et le genre : l'aménagement comme accélérateur d'égalité : <https://www.agam.org/wp-content/uploads/2021/02/Synth%C3%A8se-Ville-et-genre-AMP2020.pdf>
- Les femmes face à la crise : séminaire du Conseil National des Villes du 6 mars 2021 : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/CP%20CNV%202021-6%20mars%20-Femmes%20dans%20la%20crise.pdf>
- La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-fiche-egalite-la-dimension-territoriale-de-lacces-lemploi-des-femmes>
- Bougeons les lignes Egalité femmes-hommes : https://www.villesetterritoirs.fr/site2015/wordpress/wp-content/uploads/2020/11/Egalite-femmes-hommes_Guide-methodologique-2020_Villes-et-Territoires-Occitanie.pdf
- Travaux de Villes au carré (Centre de ressources politique de la ville – Centre Val de Loire) sur l'égalité femmes-hommes (<https://www.villesaucarre.org/champs-dactions/egalite-femmes-hommes/>).

Les travaux récents de l'ORIV sur le sujet : <https://www.oriv.org/documents/retour-sur-le-cycle-de-qualification-favoriser-legalite-femmes-hommes-dans-les-quartiers-populaires/>

Sport dans les quartiers prioritaires

Pour rappel, des élus-es mobilisés-es en faveur du sport dans les quartiers : <https://www.lejdd.fr/Sport/tribune-il-faut-sauver-le-mouvement-sportif-lunite-de-notre-nation-en-depend-4020278>

Une **plateforme numérique sport et quartiers populaires**. « Sport et cités » est le site ressource sur le sport dans les quartiers politique de la ville. Il compile des actualités, analyses, documents et propose un outil d'évaluation d'actions. <https://sport-et-cites.org/>

Lutte contre les discriminations

Consultation citoyenne sur les discriminations

Lancée le 8 avril 2021, cette consultation anonyme durera deux mois et est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent y participer. Elle doit permettre aux internautes de donner leurs avis sur l'efficacité des dispositifs existants ; de se prononcer sur de nouvelles mesures actuellement en cours d'élaboration ; de proposer leurs propres solutions concrètes et partager leurs bonnes pratiques.

<https://www.gouvernement.fr/lancement-de-la-consultation-citoyenne-sur-les-discriminations>

- Communiqué de presse : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/04/cp_-_lancement_de_la_consultation_citoyenne_sur_les_discriminations_-_08.04.2021.pdf
- Site : <https://www.consultation-discriminations.gouv.fr/>

Activités de loisirs et vacances dans les quartiers en période de Covid

Accueil collectif de mineurs (ACM)

La dégradation de la situation sanitaire a conduit le Président de la République à renforcer les mesures de lutte contre l'épidémie de covid-19. Le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire met en œuvre ces nouvelles mesures notamment pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) en cohérence avec celles applicables aux établissements scolaires. Tous les ACM sont suspendus jusqu'au 25 avril 2021 inclus. Sont concernés les accueils avec hébergement, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme.

<https://jeunes.gouv.fr/FAQ-COVID-19-Accueil-des-Mineurs>

Fonds d'urgence pour organisateurs de colonies de vacances et classes de découvertes

Tous les ans, plus de 1,2 millions d'enfants et jeunes partent en colonies pendant les vacances. Au cours de l'année scolaire, plusieurs centaines de milliers d'enfants partent, avec leurs enseignants, en classes de découvertes. Depuis un an, la crise de la COVID-19 a durement impacté l'activité des organisateurs de séjours pour mineurs. Afin d'aider ces structures, le gouvernement remet en place, pour l'année 2021, un Fonds d'urgence pour les organisateurs de séjours pour mineurs.

https://associations.gouv.fr/IMG/pdf/colosfondsaides_plaket_v3.pdf

Santé et contrat de ville

La note de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du 18 mars 2021, dans son annexe 1, met en avant l'importance de l'action dans le domaine de la santé, et de la santé mentale. A ce titre elle rappelle l'importance des démarches territoriales de santé. Elle précise l'intérêt de s'appuyer sur les contrats locaux de santé (CLS).

Une attention particulière sera portée aux QPV situés dans un territoire classé en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) : <https://www.fncs.org/les-zones-d-intervention-prioritaires-region-par-region>